



DECISION N° 2023-569

**Nuit des musées 2023- contrat de cession du droit  
d'exploitation de spectacles avec SCOP - SARL  
Perspectives**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L 2122-23 et L 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire ;

Vu l'article R2122-3 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique unique ;

Considérant que dans le cadre de la manifestation « Nuit Européenne des musées » qui se déroulera le samedi 13 mai 2023, la Ville souhaite programmer le spectacle « Déambulation contée à la Casa Pairal » par la Compagnie Pa d'Ocell ;

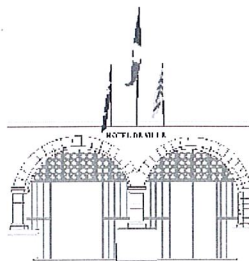
**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

La Ville de Perpignan conclut un contrat de cession du droit de représentation avec la SCOP – SARL PERSPECTIVES, ci-après dénommée le « Producteur » pour assurer la représentation d'un spectacle de la compagnie Pa d'Ocell « Déambulation contée à la Casa Pairal », le samedi 13 mai de 20h à 22h30.

**ARTICLE 2 :**

La Ville s'engage à verser au Producteur, sur présentation d'une facture à l'issue de la représentation, la somme de 700 € TTC (sept cents euros TTC).



**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **05 JUIN 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230605-JA30A4-AU-1-1

Accusé reçu le : **05 JUIN 2023**

Affiché le : **05 JUIN 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

